



Handicap  
& Société  
Fonds de dotation

# Appel à projet

LE FONDS HANDICAP & SOCIÉTÉ,  
DANS LE CADRE DE SA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,  
LANCE SON DEUXIÈME APPEL À PROJET AU TITRE DE L'ANNÉE 2022, SUR LE THÈME:

## MAINTIEN À DOMICILE : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'AUTONOMIE

### Préambule

Créé en 2010, le fonds de dotation Handicap & Société a pour objet de mener une action de mécénat, financée notamment par les libéralités reçues tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. Ceci afin de réaliser une œuvre ou une mission dans le secteur du handicap, de la dépendance et de la perte d'autonomie, ou d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres. Son objet est de promouvoir et soutenir des actions ou activités, telles que l'organisation de rencontres relatives au handicap, à la dépendance, à la santé, à la prévention, mais également le Prix littéraire Handi-Livres, le soutien à l'emploi, le soutien à des projets associatifs, etc. Il a pour volonté de renforcer la connaissance et la reconnaissance des réalités du handicap, de la maladie chronique et de la dépendance, sous toutes ses formes, de travailler et promouvoir des solutions nouvelles adaptées à notre société, afin d'améliorer l'accès à la santé et les conditions de vie, d'accueil et d'insertion des personnes handicapées. L'objectif du fonds de dotation Handicap & Société consiste à intégrer et accompagner durablement les personnes handicapées et malades dans la société.

La vocation du fonds de dotation est triple :

- Le mécénat : Soutenir les initiatives associatives en faveur des personnes vulnérables.
- Le plaidoyer : Initier et animer le débat autour des enjeux sociétaux forts liés aux questions d'autonomie.
- Un accompagnement 360° : Promouvoir et accompagner des associations dans la réalisation de leurs projets et de leurs actions ainsi que la recherche.

Il s'agit, d'une part, de valoriser et diffuser les bonnes pratiques dans le domaine du handicap, de proposer des solutions concrètes et adaptées ; et d'autre part, d'améliorer la compréhension de la société au regard des besoins, des attentes, et de la réalité des personnes handicapées.

En 2022, le fonds de dotation lance son deuxième appel à projet. Une action répondant à sa mission d'accompagnement des personnes handicapées, dépendantes ou en perte d'autonomie.

### Présentation

#### Contexte

Dans un contexte où à l'horizon 2060, une personne sur trois aura plus de 60 ans, le vieillissement et le maintien à domicile vont devenir essentiels.

#### Les personnes âgées en perte d'autonomie

Quand les Français se préparent et anticipent la dépendance, c'est avant tout :

- En épargnant : 51 %
- En aménageant leur logement : 17 %
- En signant un contrat d'assurance : 14 %

L'enquête Ipsos pour la Mutuelle Intégrance sur la prévention de la dépendance montre que, pour la

très grande majorité des Français, vieillir dans la dignité signifie avant tout rester en bonne santé physique et intellectuelle (**80 % à parts égales pour chacune de ces deux notions**). Autant dire « vieillir le moins possible » ou, dans tous les cas, ressentir le moins possible les conséquences du vieillissement. Par ailleurs, une autre enquête Ipsos, réalisée en 2018, soulignait que les 65 ans et plus situent en moyenne le moment auquel on devient « vieux » à 80 ans, c'est-à-dire à un âge très proche de celui de l'espérance de vie. La première crainte exprimée par plus de 4 Français sur 5 est liée à la dépendance (85 % au total et 44 % la redoutant beaucoup). La deuxième crainte est liée à la situation financière et à la peur de se retrouver démuné et sans ressources suffisantes (61 % des Français).



Extrait du Livre Blanc de la mutuelle Intégrance 2019 - étude Ipsos pour la mutuelle Intégrance, réalisée du 3 au 11 avril 2019 par Internet, auprès de 1000 personnes représentatives de la population française, âgées de 55 à 75 ans.

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de

**15 millions aujourd'hui en France**

Elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060

En 2050, la société française comptabilisera près de

**5 millions de Français de plus de 85 ans**

contre 1,5 million actuellement

La majorité des personnes âgées vieillissent dans de bonnes conditions d'autonomie.

**Seuls 8% des plus de 60 ans sont dépendants**

et 1 personne sur 5 de plus de 85 ans (20 %)

**2,45 millions de personnes seront en perte d'autonomie en 2060**

contre 1,6 million en 2030

L'âge moyen de perte d'autonomie est de

**83 ans**

**4,3 millions**

de personnes aident régulièrement un de leurs aînés

**30 Mds d'€ sont consacrés à la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie**

dont 79 % de dépenses publiques

## Le handicap en quelques chiffres

Les personnes handicapées vieillissantes sont des personnes qui ont connu leur situation de handicap avant de connaître les effets du vieillissement.

Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), 10 % de la population, **soit 650 millions de personnes sont en situation de handicap**. En France, le nombre de personnes handicapées est estimé à 8 millions. À ce chiffre, il faut ajouter toutes celles qui éprouvent une gêne ou des difficultés dans leur vie quotidienne, les personnes souffrant de pathologies invalidantes : asthme sévère, diabète, insuffisance rénale avec dialyse...

Il faut surtout savoir que 80 % des handicaps sont non visibles. L'Association Valentin Haüy recense 65 000 personnes aveugles en 2008 et l'Institut de Veille Sanitaire (INVS) recense 361 000 usagers de fauteuils roulants manuels et/ou électriques.

Selon une étude menée par le ministère du Travail en 2015, 2,7 millions de personnes de 15 à 64 ans déclarent disposer d'une reconnaissance administrative de leur handicap et 5,7 millions indiquent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique les limitant depuis au moins six mois. Soit respectivement 6,6 % et 15 % de la population.

### Bénéficiaires de prestations

Elles peuvent sous condition bénéficier selon leur préférence ou leur situation de différentes aides.

- 349 188 allocataires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), fin 2016 (source : Enquête aide sociale DREES, mars 2018 - *Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2018*, CNSA).
- 1 130 000 bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés versée par la CAF (AAH).

- 272 000 bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé versée par la CAF (AEEH) fin 2017. (source : CNAF et CCMSA 2018 - *Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2018*, CNSA)
- 1,3 million de bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée autonomie).
- 940 000 bénéficiaires d'une pension d'invalidité.

### L'intelligence artificielle au service de l'autonomie

Au cours des dernières années, l'intelligence artificielle (IA) n'a cessé d'évoluer. Elle fait désormais partie intégrante de notre quotidien et se met au service de la domotique. Que ce soit pour nous assurer un confort supplémentaire, pour automatiser certaines tâches ou pour mieux gérer nos dépenses énergétiques, la domotique et les maisons connectées sont de plus en plus plébiscitées.

En effet, ces innovations permettent d'envisager un accompagnement de proximité pour les personnes en perte d'autonomie en complément ou en support des personnels soignants. Par exemple, avec les objets connectés (IOT) il est possible d'envisager de localiser précisément les personnes, de mesurer des constantes simples (température), de mettre en place un appel d'urgence automatique auprès des secours si la personne est identifiée comme inactive pendant un certain temps.

Les progrès technologiques liés à l'émergence de l'IA ouvrent des opportunités majeures dans le champ de la domotique, de l'accessibilité mais aussi dans les domaines sanitaire et médico-social répondant ainsi aux défis que doit relever notre société aujourd'hui en visant à être toujours plus dans la prévention, l'anticipation, la bienveillance et l'inclusion. En privilégiant une approche transversale fondée sur des logiques de parcours de prise en charge des personnes, le déploiement de ces nouveaux leviers doit aider à lever l'ensemble des obstacles et des freins afin de permettre à la personne de bien vivre chez elle quels que soient sa condition, son handicap et ses ressources.

*L'intelligence artificielle c'est l'ensemble des techniques mises en œuvre afin de réaliser une machine capable d'aider l'homme à résoudre des problèmes complexes.*

## LE CIRCUIT DE FINANCEMENT D'UN PROJET



Appel à projet



Transmission du dossier



Présélection



Instruction



Décision



Suivi et valorisation

## Objectif de l'appel à projet

Soutenir les projets les plus pertinents en matière de nouvelles technologies d'intelligence artificielle qui permettent l'accompagnement et l'amélioration de la vie de la personne à domicile, leurs aidants ou les professionnels.

Les projets attendus peuvent être monopartenaires ou multipartenaires, privé(s) ou public(s) pour une durée de projet comprise entre 12 et 24 mois.

## Critères de sélection

### Qui peut répondre ?

- Associations (centre social, maison de quartier...),
- Acteurs économiques ayant un engagement RSE,
- Collectifs d'usagers,
- Établissements sanitaires ou médico-sociaux,
- Établissements ou organismes publics,
- Coopératives,
- Organismes d'habitat,
- Collectivités locales ou territoriales.

### Quels critères de sélection ?

Les projets s'appuient sur un diagnostic du contexte de l'environnement. Ils favorisent les dynamiques inclusives des personnes et intègrent par conséquent une diversité de publics.

L'accessibilité des projets est pensée en termes de coût (s'ils proposent un service), de territoire, de modalités de fonctionnement.

Ils doivent répondre aux critères suivants :

- Pertinence et cohérence
- Pérennité et possibilité de reproduire le projet
- Universalité et intérêt général
- Cohérence du budget.

### Les critères d'irrecevabilité

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- Le financement du fonctionnement régulier des organismes.
- Le financement de projets qui font partie intégrante des missions finançables par les politiques publiques et, de façon générale, les projets qui relèvent des obligations légales.
- Les actions de promotion et de communication
- Les expositions et manifestations ponctuelles (festival, manifestations sportives conférences assemblées générales...).
- Les projets personnels autres qu'universitaire ou de recherche.

Le porteur de projet ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subvention à un même appel à projet.

## Modalités de soutien

Le budget consacré par le fonds de dotation à cet appel à projet est de 60 000 euros. Ce montant est réparti entre le, ou les projets lauréats (3 projets maximum).

Le Fonds Handicap & Société se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité du budget si la qualité des projets est jugée insuffisante par le Comité d'appel à projet.

Les lauréats s'engagent à utiliser la totalité de la subvention à la mise en œuvre du projet et de justifier sa mise en place auprès du Fonds Handicap & Société. Une convention de partenariat sera établie entre le Fonds Handicap & Société et l'organisme bénéficiaire.

## Comment répondre ?

Télécharger et remplir le dossier d'Appel à projet sur [www.fondshs.fr](http://www.fondshs.fr) > rubrique : **Soumettre un projet**  
Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

## Calendrier

- Lancement de l'appel à projet  
**Lundi 10 janvier 2022**
- Date limite d'envoi des dossiers complets  
**Jeudi 21 avril 2022**
- Délibération du Comité d'Appel à projet  
**Avril à juin 2022**
- Jury  
**Lundi 21 juin 2022**
- Remise des prix  
**Septembre 2022**

### Le Comité d'Appel à projet

Le Comité d'Appel à projet, qui évaluera les projets, est composé de membres du Conseil d'Administration du Fonds Handicap & Société, de son directeur général, des professionnels spécialistes des sujets du handicap et de la perte d'autonomie ; et de personnes qualifiées dans le domaine des nouvelles technologies ou toute autre personne pouvant éclairer les décisions du Comité d'Appel à projet.



Handicap  
& Société  
Fonds de dotation

Intégrance

GRUPE  
APICIL

CORELIA

fiL  
assistance

FONDS HANDICAP & SOCIÉTÉ  
89 rue Damrémont – 75882 Paris cedex 18  
[www.fondshs.fr](http://www.fondshs.fr)

CONTACTS  
Isabelle Tréquilly 01 44 92 58 10  
Béatrice Blondeau 01 44 92 42 23